

Face à la forte inflation et au manque de personnel des établissements et services pour personnes âgées, la FNADEPA a interrogé ses 1 500 adhérents afin d'objectiver les situations financière et RH et de mettre en lumière les problématiques globales en cet automne 2023.

L'enquête révèle une dégradation significative de la situation financière depuis octobre 2022* et des difficultés majeures qui perdurent en termes de ressources humaines malgré une légère amélioration. Elles nécessitent un plan d'action d'ampleur en urgence pour y faire face.

393 structures ayant répondu :



79,9 %
Ehpad



12,7 %
résidences
autonomie



6,7 %
services
à domicile



0,7 %
autres

50,3 %
SECTEUR PUBLIC
(FPT et FPH)

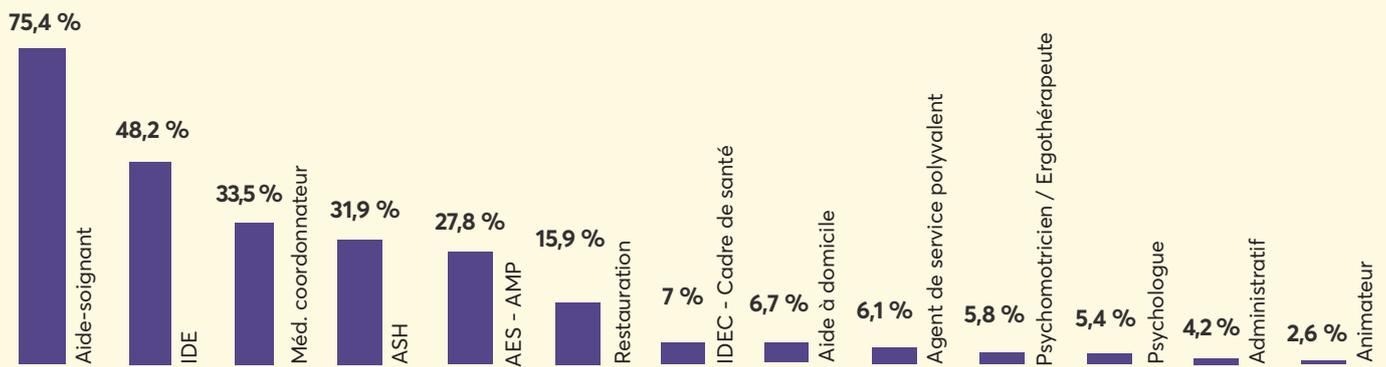
49,7 %
SECTEUR PRIVÉ
(associatif et commercial)

RH : UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE MAIS QUI S'AMÉLIORE LÉGÈREMENT PAR RAPPORT À 2022

● Pénurie de personnel



78 % manquent de personnel. Ce qui représente **3,92 ETP vacants** en moyenne.
 (89 % en octobre 2022*)



● Qualité d'accompagnement des usagers

En établissement



18,6 % des Ehpad et résidences autonomie **gèlent les entrées**, faute de personnel.
 (25 % en octobre 2022*)

À domicile



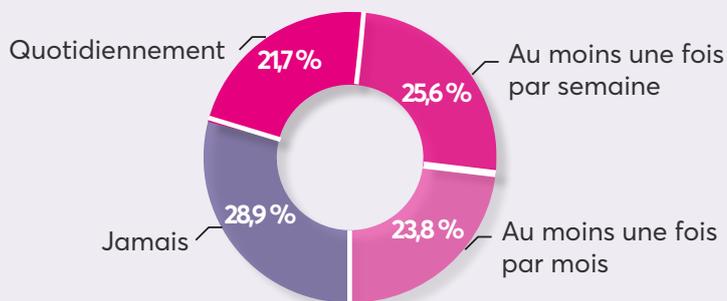
68,7 % des services **n'honorent pas intégralement les plans d'aide** des bénéficiaires de l'APA, réduisant le nombre d'heures d'aide à domicile.
 (33 % en octobre 2022*)

● Le moral des directeurs

50 % envisagent de quitter leur métier à court ou moyen terme.
 (43 % en octobre 2022*)



● Recours à l'intérim



Seulement **8,1 %** des directeurs arrivent à pourvoir l'ensemble de leurs demandes.

81,2 % des ESMS ont connu au moins une rupture de contrat depuis janvier 2023.

En moyenne cela représente **5,3 ruptures de contrat** de travail par établissement ou service depuis janvier 2023 dont, en moyenne, **3,8 ruptures conventionnelles**.

FINANCES : UNE AGGRAVATION EN 2023

● Situation économique

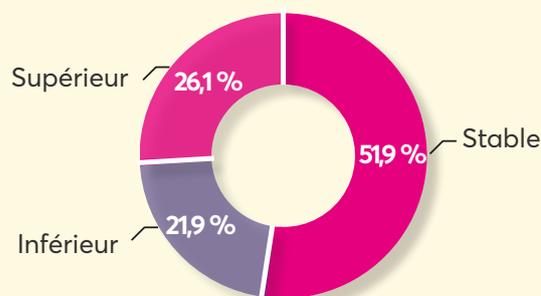
Taux d'occupation moyen : **95 %**

 Ehpad : **95,63 %**

 Résidences autonomie : **93 %**

2,7 places vacantes sur l'ensemble des établissements et services.

Taux d'occupation 2023 - Comparaison avec 2022



Une baisse de 4 points en moyenne est constatée. La diminution du taux d'occupation s'explique pour

- **49 %** par un manque de personnel avec choix de la direction de **geler les entrées**
- **41,8 %** par une baisse des demandes d'entrée

● Résultat financier

92,3 % des établissements et services estiment être déficitaires fin 2023.

(64,8 % l'étaient effectivement fin 2022*.)

Déficit moyen estimé : **- 101 727 €**

53,4 % ne disposent pas de réserve de compensation suffisante pour couvrir un éventuel déficit en 2023.

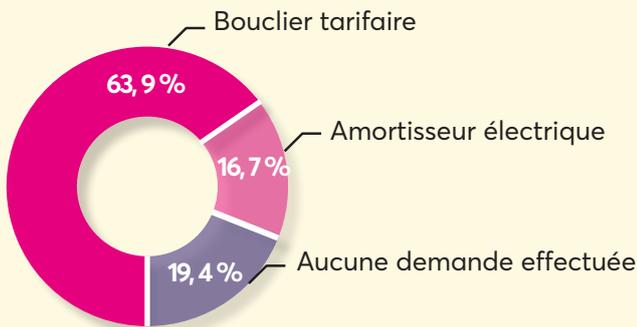
Etablissements

Les aides financières sur l'énergie (bouclier tarifaire et amortisseur) ont limité l'impact des augmentations de tarifs sur les budgets des établissements et restent indispensables en 2024.

Electricité

Gaz

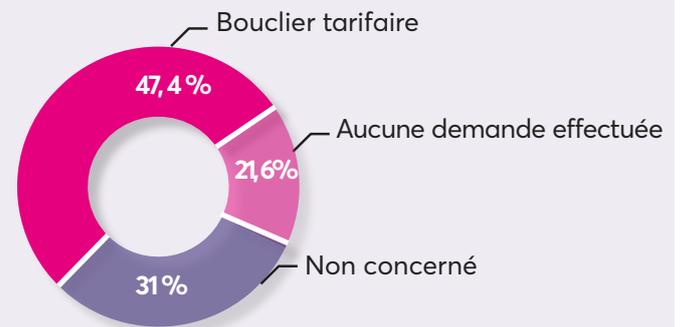
Nombre d'établissements ayant sollicité une aide



72,4 % des établissements ayant fait une demande d'aide **ne l'ont pas encore perçue.**

Malgré l'application des aides, **50 %** subissent **une hausse de plus de 30 %** des charges d'électricité, allant même jusqu'à doubler pour 17 % d'entre eux.

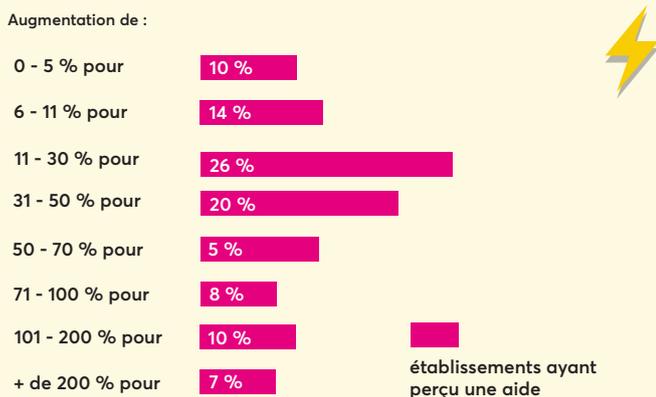
Nombre d'établissements ayant sollicité une aide



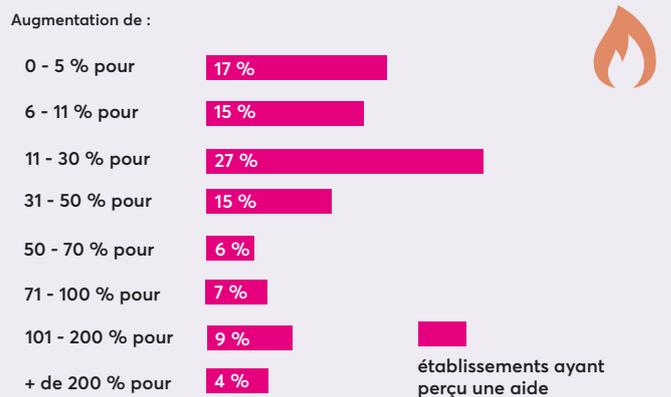
71,7 % des établissements ayant fait une demande d'aide **ne l'ont pas encore perçue.**

Malgré l'application des aides, **41 %** subissent **une hausse de plus de 30 %** des charges liées au gaz, allant même jusqu'à doubler pour 13 % d'entre eux.

Augmentation estimée des **charges d'électricité** en 2023



Augmentation estimée des **charges liées au gaz** en 2023



Alimentation

Les établissements subissent une hausse de **15,5 % des charges sur l'alimentation.**

Services

92,3 % des services estiment qu'ils ne sont pas assez accompagnés dans la mise en œuvre de la réforme des services autonomes à domicile.

Focus SAAD

40 % des SAAD n'ont pas perçu l'intégralité de leurs financements « avenant 43 ».

Moyenne des tarifs horaires des services :

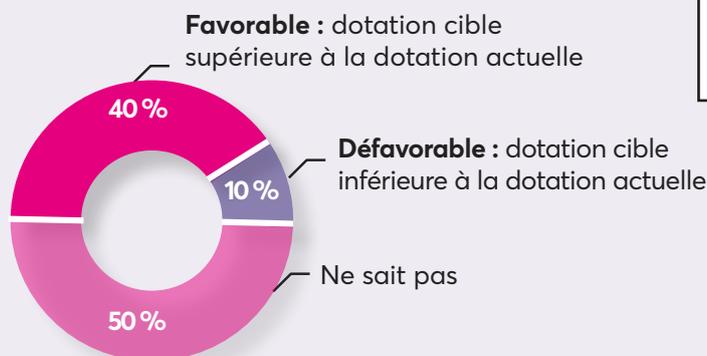
- Avant application avenant 43 : **22,5 €**
- Après application avenant 43 : **24 €**

81,3 % des SAAD souhaitent mettre en place un service autonomie aide et soins et **66,7%** d'entre eux ont déjà pris contact avec un SSIAD.

64,3 % souhaitent créer des places de SSIAD.

Focus SSIAD

Impact de la réforme de la tarification des SSIAD



70 % des SSIAD se sont rapprochés d'un SAAD pour la mise en place de la réforme des services autonomie à domicile.

*Enquête «FLASH RH & FINANCES FNADEPA» octobre 2022

LA FNADEPA EN QUELQUES CHIFFRES

Près de
1 500
 adhérents



qui accompagnent dans leurs établissements ou services

120 000
 personnes âgées



depuis
38 ans

dans + de
80
 départements



Association loi 1901 créée en 1985, la FNADEPA est une Fédération nationale professionnelle qui regroupe des directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées de tout statut : fonction publique territoriale et hospitalière, secteur associatif et secteur privé commercial. Elle est ainsi la tête de pont d'un réseau de près de 1 500 professionnels de terrain, rassemblés en associations départementales et régionales.

#UrgenceGrandAge

fnaDEPA.com

in f

